

CONTRAT POUR LA LOIRE ET SES ANNEXES

DE MONTSOREAU A NANTES

(2024 – 2026)

Avenant n° 1



Association
Bacs des îles de
Loire

CONTRAT POUR LA LOIRE ET SES ANNEXES DE MONTSOREAU A NANTES (2024 – 2026)

Avenant n° 1

ENTRE :

Le Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire représenté par Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE, agissant en tant que Présidente du Groupement d'Intérêt Public, désigné ci-après GIP Loire Estuaire,

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de La Loire représenté par M. Alain LAPLACE, agissant en tant que Président, désigné ci-après CEN Pays de la Loire,

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique représentée par M. Guy BOURLES, agissant en tant que Président, désigné ci-après LPO de Loire-Atlantique,

d'une part,

ET :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'État, représentée par Monsieur Loïc OBLED, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 2025-11 du Conseil d'administration du 14 mars 2025, désignée ci-après « l'agence de l'eau »,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL

Le présent avenant vise à actualiser et compléter le contrat pour la Loire et ses annexes signé le 17 septembre 2024.

Le présent avenant vise à :

- Intégrer les dépenses liées aux postes d'animation pour le CEN Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire pour les années 2025-2026,
- Ajuster à la hausse les montants d'aides pour le volet acquisition foncière de zones humides,
- Ajouter un nouveau signataire au contrat : La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique.

Il précise également les modifications apportées aux articles 4-2 et 6-1 du contrat territorial initial.

Article 2 : DETAIL DES ACTIONS FAISANT L'OBJET D'UNE MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

2.1 Intégration des dépenses liées aux postes d'animation pour le CEN Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire

Comme indiqué dans l'article 4-2 du contrat initial, un travail sur l'évolution du portage du volet suivi-évaluation et sur l'animation générale du contrat a été mené en 2024 avec le CEN Pays de La Loire et le GIP Loire Estuaire pour préciser le rôle de chaque structure.

Ainsi, seules les dépenses liées à l'animation de l'année 2024 pour le GIP et le CEN ont été intégrées au contrat initial.

Le présent avenant intègre le montant de dépense lié à l'animation pour les années 2025 et 2026 à l'issue du travail de réflexion.

Le montant de dépense prévisionnel pour l'animation s'élève à 412 050 euros soit une aide prévisionnelle supplémentaire pour l'agence de l'eau de 240 620 euros.

2.2 Ajout d'un nouveau signataire au contrat : La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique

Cet avenant porte également sur l'ajout d'un nouveau signataire au contrat territorial : la LPO de Loire-Atlantique pour l'action d'acquisition foncière de 17.3 ha de zones humides de l'Ile Neuve sur la commune du Cellier (44). Ce projet d'acquisition vise à préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides et mettre en place à terme une gestion favorable au maintien de la biodiversité.

Ce projet est cohérent et complémentaire avec la stratégie territoriale du contrat.

2.3 Ajustement à la hausse les montants d'aides pour le volet acquisition foncière de zones humides

Cet avenant ajuste les montants d'aides pour les projets d'acquisitions foncières des zones humides et études d'élaboration de plans de gestion de sites de zones humides acquis par le CEN en 2025 et 2026 et intègre le projet d'acquisition foncière de zones humides porté par la LPO de Loire-Atlantique.

Le montant de dépense supplémentaire pour ce volet s'élève à 103 600 euros soit une aide supplémentaire prévisionnelle de l'agence de l'eau de 59 340 euros.

Article 3 : REORGANISER LES ENVELOPPES FINANCIERES INITIALES

Cet avenant porte ainsi le montant total des actions retenues du contrat à 4 345 920 €.

Pour toute décision d'aide entrant dans le cadre du présent avenant, le taux d'intervention de l'agence appliqué sera le taux en vigueur à la date de la décision d'aide. Le montant prévisionnel des concours financiers de l'agence, conformément aux taux d'intervention du 12^e programme, s'élève à 2 309 740 € sous forme de subventions.

Le montant supplémentaire d'aide prévisionnelle dans le cadre du présent avenant s'élève à 299 960 €.

Le nouvel échéancier prévisionnel et les fiches actions actualisées pour l'animation et le volet acquisitions foncières de zones humides sont présentés en annexe 1.

Article 4 :

Les articles 4-2 et 6-1 du contrat initial sont remplacés par :

Article 4-2 : Organisation de l'animation

- **Les animateurs du contrat, le CEN Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire** sont chargés de :
- assurer l'animation du contrat et la coordination des différents partenaires,
 - rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
 - suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.
- **L'équipe d'animation** du contrat territorial est constituée de 2,5 ETP en 2025-2026 exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

Volet animation concerné	Temps consacré CEN Pays de la Loire	Temps consacré GIP Loire Estuaire
Animation générale et administratif	0,4 ETP	0,1 ETP
Accompagnement des maîtres d'ouvrages	0,5 ETP	0,025 ETP
Communication	0,1 ETP	0,05 ETP
Suivi- évaluation	0 ETP	1,325 ETP
TOTAL	1 ETP	1,5 ETP

Elle met en œuvre les missions assignées et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

Le contenu précis des missions actualisées des animateurs pour les années 2025 et 2026 est joint en annexe 2.

Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Article 6-1 : Le Porteur de projet

Le CEN Pays de La Loire et le GIP Loire Estuaire s'engagent à :

- assurer conjointement l'animation du contrat et la coordination des différents partenaires. Ils associent l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage.
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8
- animer le comité technique et apporter leur appui logistique à l'organisation du comité de pilotage
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat, participer au bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- valoriser et communiquer sur les actions du programme avec la parution annuellement d'une lettre d'information à minima et l'alimentation du site internet du contrat ;

Le CEN Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire veilleront à ne pas se substituer aux missions des maîtres d'ouvrages pleinement responsables de leurs actions tant en termes d'études préalables que de travaux. Ils apporteront en tant que de besoin et à la demande des maîtres d'ouvrages l'expertise souhaitée.

Leurs rôles respectifs sont détaillés dans l'annexe 2 au présent contrat.

Le CEN Pays de la Loire s'engage en particulier à :

- assurer le secrétariat des instances, en particulier du comité de pilotage et du comité technique du contrat

- assurer la prise en compte des enjeux biodiversité et mobiliser une expertise technique et scientifique dans le cadre de sa mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ;
- veiller (en tant qu'animateur Natura 2000 pour le site Loire entre Nantes et les Ponts-de-Cé) à la cohérence du programme dans le respect de la réglementation liée notamment au classement de la Loire en site Natura 2000 et assurer en la matière un rôle d'alerte et d'accompagnement en partenariat avec le PNR Loire Anjou Touraine (animateur Natura 2000 en amont des Ponts-de-Cé), auprès des maîtres d'ouvrage qui portent la responsabilité juridique des impacts de leurs travaux vis à vis de la loi sur l'eau, de Natura 2000 et des espèces protégées et au niveau de l'évaluation des actions et de leurs impacts..
- faciliter le transfert du volet biologique de l'évaluation à partir de 2025 et favoriser l'évaluation des actions et de leurs impacts sur les espèces et habitats des sites Natura 2000, en facilitant la prise en charge du volet biologique par le GIP LE à partir de 2025.
- piloter la communication du contrat et notamment mettre à jour régulièrement le site internet avec l'intégration des comptes rendus des comités techniques et comités de pilotage et les supports de présentations (fréquence mini tous les semestres), et piloter la parution annuellement d'une lettre d'information à minima,
- instruire et saisir pour le compte de la Région les dossiers de demandes d'aides dans le portail des aides régionales.

Le GIP LE s'engage à :

- assurer un rôle de pilotage et coordination du programme d'évaluation globale du contrat
- assurer le secrétariat du comité de suivi du contrat
- assurer un rôle de référent en matière hydro-sédimentaire et hydrodynamique, biologique et de qualité des eaux, en mobilisant une expertise technique et scientifique dans le cadre de sa mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ainsi qu'au service du contrat dans sa globalité,
- piloter le croisement entre les indicateurs biologiques et les indicateurs physiques de suivi,
- alimenter les supports de communication.

Les autres articles du contrat territorial demeurent inchangés.

Fait à Nantes , le 17/07/2025

Le Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Loïc OBLED Pour le Directeur Général et par délégation  Le Directrice Maine - Loire - Océan Morgan PRIOL	Le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire Monsieur Alain LAPLACE 
La Présidente du Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire  Madame Chloé GIRARDOT-MOITIE	Le Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique Monsieur Guy BOURLES 

Annexe 1 : Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence et fiches actions animation et acquisitions foncières actualisées

Programme pluriannuel de travaux complémentaires (échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence) –
Contrat territorial pour la Loire et ses annexes - n° 1317

Désignation des actions (Par sous ligne ou ensemble d'actions homogènes)	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Taux de subvention (%)	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Engagement 2024 (€)	Engagement prévisionnel 2025 (€)	Engagement prévisionnel 2026 (€)
Actions du contrat pour la Loire et ses annexes dont programme de rééquilibrage du lit de la Loire- avant avenant	VNF, CEN, GIP, MO LOCAUX	3 830 270	52%	2 009 780	889 400	393 390	726 990
Animation- Montant d'aide supplémentaire	CEN, GIP	412 050	58%	240 620		116 580 €	124 040 €
Volet acquisition foncière de zones humides et élaboration de plans de gestion – Montant d'aide supplémentaire	CEN, LPO	103 600	57%	59 340		40 340	19 000 €
TOTAL après avenant:		4 345 920		2 309 740	889 400	550 310	870 030

La participation prévisionnelle de l'agence de l'eau a été estimée à partir des éléments fournis au moment de l'élaboration du présent avenant. Le montant de la
dépense retenue et le montant de la subvention sont donnés à titre indicatif et ne préjugent pas de l'instruction des dossiers individuels de demande d'aide selon les
modalités de financement de l'agence de l'eau en vigueur.

FICHE 3		Thématique : Animation - Communication - suivi du contrat	
Objectifs stratégiques :		Rééquilibrer le lit mineur de la Loire au niveau des secteurs définis pour la première phase du programme et restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux associés.	
Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés :		Partenaires techniques :	
FRGR00076 - la Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine	Maîtres d'ouvrage : Groupement d'intérêt Public Loire estuaire Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire MO à déterminer	GIP Loire Estuaire	
FRGR00077 - la Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis		CEN Pays de la Loire	
FRGT28 - la Loire		VNF	
FRGR0532 - la Rienne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire		Ensemble des signataires	
FRGR1609 - Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire		Membres des instances du contrat	
Description de l'action :		Objectifs à 6 ans	
Pour la bonne conduite du contrat, des actions d'animation, de communication, d'appui aux maîtres d'ouvrage engagés et de suivis seront menées.			
Objectifs à 3 ans			
Mise en œuvre de l'ensemble du contrat pour la Loire et ses annexes issu de l'accord entre les différents signataires visant le rééquilibrage du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.			
Indicateurs de réalisation :		Indicateurs de résultats :	
nombre de réunions organisées		conduite des projets inscrits au contrat,	
nombre d'actions de communication (lettres d'info, news / site interne			

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maître d'ouvrage	Dimensionnement					TOTAL FINANCEMENT			
			2024	2025	2026	Total	Total CT1	SUBVENTIONS	% aides	Part Moa	Total FR
	Animation générale du contrat	CEN	Dim : 1,0	1,0	1,0	3	3	Total CT2	Total CT1	Total CT2	Total FR
	Animation, communication, appui à la conduite des projets (rééquilibrage du lit, annexes fluviales, acquisitions, bac de Loire) et diagnostic avant travaux/volet biotique.		Coût : 88 000 €	88 000 €	90 000 €	266 000 €	266 000 €	0 €	68%	0 €	84 140 €
	Communication générale	CEN	Dim : 1,0	1,5	1,5	4	4	Total CT2	Total CT1	Total CT2	Total FR
	Investissement dans des supports de communication en lien avec le CLA		Coût : 1 500 €	3 000 €	3 000 €	7 500 €	7 500 €	0 €	60%	0 €	3 000 €
	Animation - pilotage - coordination de l'évaluation globale du contrat	GIP LE	Dim : 1,0	1,5	1,5	4	4	Total CT2	Total CT1	Total CT2	Total FR
	Coordination du dispositif de suivis, Pilotage des études et animation du Comité de suivis,		Coût : 88 000 €	129 000 €	132 000 €	349 000 €	349 000 €	0 €	56%	0 €	152 840 €
	Bilan - Evaluation du Contrat (MO à définir)	MO	Dim : 0,0	0,0	0,0	0	0	Total CT2	Total CT1	Total CT2	Total FR
	Evaluation globale du contrat - évaluation politique publique		Coût : 0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	80%	0 €	30 000 €
	Animation foncière	CEN	Dim : 0,0	0,0	0,0	0	0	Total CT2	Total CT1	Total CT2	Total FR
	Dans la continuité de la stratégie foncière (2024) et en lien avec les enjeux du contrat pour la Loire et ses annexes, une animation foncière sera menée sur les territoires ligériens à enjeux, en Maine-et-Loire (la dynamique en Loire-Atlantique est accompagnée dans un autre cadre) - hors CLA		Coût : 0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	0 €
	Animation Projet Gestion - Annexes - DPF	CEN	Dim : 0,0	0,0	0,0	0	0	Total CT2	Total CT1	Total CT2	Total FR
	Animation visant au développement du pâturage extensif en bords de Loire en réponse aux enjeux de conservation des habitats de pelouse et de prairies, de préservation de la biodiversité et de maintien du bon écoulement des eaux, en priorité sur le domaine public fluvial et en lien avec les projets de restauration et de rééquilibrage du lit de la Loire.		Coût : 0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	0 €

Montant total de l'action	177 500	220 000	375 000	772 500	772 500	772 500
Montant total par maître d'ouvrage						
Groupement d'intérêt Public Loire estuaire						
Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire	88 000	129 000	132 000	349 000	349 000	349 000
MO à déterminer	89 500	91 000	93 000	273 500	273 500	273 500
	0	0	150 000	150 000	150 000	150 000
Financement						
Autres financeurs et maîtres d'ouvrage	67 600	87 420	114 960	269 980	269 980	269 980
Agence de l'eau Loire Bretagne	93 900	116 580	199 040	409 520	409 520	409 520
Région des Pays de la Loire	16 000	16 000	61 000	93 000	93 000	93 000
Département de Loire Atlantique	0	0	0	0	0	0

GIP LE	152 840 €	-	€	152 840 €
CEN	87 140 €	-	€	87 140 €
MO	30 000 €	-	€	30 000 €
TOTAL	269 980 €	-	€	269 980 €

FICHE 6		Thématique : Milieux aquatiques, zones humides		Programme d'acquisition et de gestion des zones humides	
Objectifs stratégiques :		La préservation des zones humides de la vallée alluviale de la Loire, de leurs fonctionnalités comme de leur biodiversité représente un enjeu majeur. Afin de les conserver, de faciliter leur restauration ou d'adapter leur mode de gestion, l'outil foncier est souvent pertinent. Un programme d'acquisition foncière de zones humides est ainsi défini. Parmi ces zones humides, les prairies alluviales des îles représentent un enjeu de conservation tout particulier. Ces milieux riches sont dépendants de pratiques d'élevage extensif ainsi que du développement d'une desserte des îles par voie d'eau. L'acquisition d'équipement adapté, sécurisée pour le transport des animaux d'élevage sur les îles paraît indispensable à la mise en oeuvre de l'action de réouverture du bras de l'île Neuve Macrétère, prévu dans le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, ainsi qu'aux réajustements de la continuité au sein d'annexes fluviales.			
Missions d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés :		Maitres d'ouvrage :		Partenaires techniques :	
FRGR0007e La Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine FRGR0007f La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis FRGT28 La Loire FRGR0532 La Romme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR1629 Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire		Conseil départemental de Loire-Atlantique Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire Association bacs des îles de Loire Ligue de protection des oiseaux			
Description de l'action :		L'action prévoit l'acquisition de zones humides au niveau de secteurs à enjeux de conservation, préservation sur le territoire du contrat pour la Loire et ses annexes. La priorité est donnée aux zones humides présentes sur les îles de Loire, les captages eau potable ainsi qu'aux zones humides à enjeu écologique fort, en lien étroit avec les projets de rééquilibrage de lit de la Loire et de restauration des annexes fluviales. La continuité des zones déjà acquises sur la Loire pourra aussi être ciblée. L'acquisition d'équipement adapté, sécurisée pour le transport des animaux d'élevage sur les îles est aussi prévue dans le contrat.			
Objectifs à 3 ans		L'action prévoit l'acquisition de plus de 100 ha zones humides, la définition de plans de gestion pour chaque zone et la mise en oeuvre de travaux de restauration jugés nécessaires.			
Indicateurs de réalisation :		Indicateurs de réalisation :		Indicateurs de réalisation :	
surfaces de zones humides acquises nombre d'îles desservies par le bac de Loire		nombre de zones humides acquises nombre d'îles desservies par le bac de Loire		nombre de bras restaurés (continuité) nombre d'hectares pâturés/voies fluviales	

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Dimensionnement					Total CT1	Total CT2	Total
			2024	2025	2026	2027	2028			
Acquisition de zones humides - Îles Kerguelen & Boire Rousse	Acquisition de zones humides sur les Îles Kerguelen, Bernardau Boire Rousse	Dm :	46,0					46	0	46
		Coût :	350 000 €	0 €				350 000 €	0 €	350 000 €
Acquisition de zones humides - Etudes	Etude: Plan de gestion des zones humides sur les Îles Kerguelen, Bernardau Boire Rousse	Dm :						0	0	0
		Coût :	0 €	0 €				0 €	0 €	0 €
Acquisition de zones humides	Acquisition de zones humides à enjeux de préservation/conservation - objectif 20 ha/an	Dm :	20,0	20,0	20,0	60		60	0	60
		Coût :	360 000 €	68 000 €	120 000 €	288 000 €		288 000 €	0 €	288 000 €
Acquisition de zones humides - Etudes	Etude: Plan de gestion des zones humides à enjeux. En 2026, Îles Kerguelen, Bernardau Boire Rousse, Re aux Mairies, Prairies Borneau, Confluence Loire/Duette/Île Bidon/Vignard & en 2026 autres îles que l'Île Brizard. Etude Pasto Loire - Suivi bilan/perspectives	Dm :						0	0	0
		Coût :	30 000 €	84 000 €	30 000 €	134 000 €		134 000 €	0 €	134 000 €
Acquisition de zones humides - restauration	Travaux de restauration des zones humides en maîtrise foncière ou d'usage	Dm :						0	0	0
		Coût :	40 000 €	20 000 €	30 000 €	60 000 €		60 000 €	0 €	60 000 €
Projet "bac de Loire"	En réponse aux enjeux de conservation des zones humides des Îles de Loire et de rééquilibrage du lit et de la restauration des bras secondaires, l'acquisition d'équipement adapté, sécurisée pour le transport des animaux d'élevage sur les Îles apparaît indispensable	Dm :						0	0	0
		Coût :	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €		40 000 €	0 €	40 000 €
Acquisition de zones humides	Acquisition de zones humides sur l'Île Neuve du Cellier	Dm :						0	0	0
		Coût :	0 €	49 650 €		49 650 €		49 650 €	0 €	49 650 €
Acquisition de zones humides - Etudes	Etude: Plan de gestion des zones humides sur l'Île Neuve (Le Cellier 44)	Dm :						0	0	0
		Coût :	0 €	21 950 €	0 €	21 950 €		21 950 €	0 €	21 950 €
Financement			880 000	243 600	180 000	1 303 600	0	1 303 600		
Financement			350 000	0	0	350 000	0	350 000		
Financement			130 000	172 000	180 000	482 000	0	482 000		
Financement			40 000	0	0	40 000	0	40 000		
Financement			0	71 600	0	71 600	0	71 600		
Financement			34 100	61 470	46 000	449 470	0	449 470		
Financement			330 000	145 340	114 000	589 340	0	589 340		
Financement			299 000	37 780	18 000	264 780	0	264 780		
Financement			0	0	0	0	0	0		

L'animation du contrat par le GIP LE et le CEN Pays de la Loire pour les années 2025-2026 s'appuie sur 4 grands axes :

- L'animation générale ;
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrages ;
- La communication ;
- L'évaluation globale & les liens avec les programmes de recherche ;

I. L'animation générale du contrat

Ce volet correspond à différentes missions, que le CEN pilote. Cette proposition sera amenée à évoluer en fonction des décisions qui seraient validées en comité de pilotage.

Elle comprend ce qu'on peut ranger dans le « secrétariat des instances », à savoir la construction de l'ordre du jour, l'organisation matérielle (réservation de salle...), l'envoi des invitations et le suivi des éventuelles inscriptions, l'animation/coanimation des rencontres et la rédaction des comptes-rendus puis leur envoi après relecture, de différentes rencontres :

- Les comités de pilotage, avec au minimum deux rencontres annuelles
- Les comités techniques, avec au minimum deux rencontres annuelles
- Les comités spécifiques sur les annexes avec au minimum une rencontre annuelle
- Le comité des acteurs, avec au minimum une rencontre annuelle.

Les ordres du jour de ces rencontres seront co-construits et validés par les membres du comité technique restreint composé de l'Agence de l'eau, le Conseil régional, VNF, le GIP LE et le CEN Pays de la Loire.

Au sein du comité technique, un comité de suivi est mis en place, dont le secrétariat est assuré par le GIP LE, et qui vise à examiner l'ensemble des résultats de suivi, et à proposer la réorientation des protocoles.

Pour ces rencontres, les supports de présentation des projets seront produits par les maîtres d'ouvrage avec, selon les besoins, un appui du CEN et du GIP LE.

Concernant les présentations générales du contrat et les bilans annuels, le CEN produira des supports de présentation selon les décisions du comité technique restreint.

Pour ce contrat, une attention particulière sera portée au traitement des projets annexes fluviaux et acquisition de zones humides aux cours des différentes rencontres.

Les objectifs, principes méthodologiques, avancement et résultats du programme d'évaluation seront présentés par le GIP aux cours de ces instances.

La composition des différentes instances sera redéfinie en lien avec le comité technique puis validée par le comité de pilotage.

II. L'accompagnement des maîtres d'ouvrage

Le GIP LE et le CEN apporteront un appui aux maîtres d'ouvrage selon leur domaine d'expertise.

VNF sera selon ses besoins, accompagné au cours de la concertation, des diverses rencontres liées à son projet, dans la continuité de ce qui est réalisé depuis 2015.

Pour les autres maîtres d'ouvrage, selon la gouvernance locale en lien avec la GEMAPI et les pratiques, le CEN pourra co-animer, animer ou apporter son appui pour la conduite de comités techniques locaux spécifiques aux projets CLA ou favoriser l'intégration des projets CLA aux comités déjà existants sur le territoire (ex. instances liés aux contrats territoriaux de bassin).

Lors de ces interventions, le CEN veillera à la bonne articulation entre les enjeux liés au fleuve et ceux liés aux bassins versants.

Lors de ces interventions, le GIP LE veillera à la bonne articulation entre les suivis réalisés dans les projets et les suivis menés dans le cadre de l'évaluation globale du contrat qu'il pilote et met en œuvre (cf. IV).

III. Communication

Pour ce contrat, il est nécessaire de déployer de nouvelles actions de communication.

Le CEN se propose de porter la communication globale, avec l'appui du GIP pour le volet évaluation et avec la participation de l'ensemble des autres maîtres d'ouvrage et tout particulièrement VNF.

Compte tenu des actions déjà menées et des outils développés notamment par VNF et chaque partenaire, il sera intéressant de préciser les objectifs, les publics ciblés par chaque action et d'envisager les moyens complémentaires qui seraient nécessaires pour une communication sur le Contrat pour la Loire et ses annexes.

Le travail à mener sur la communication en 2025-2026 pourra s'articuler sur la mise à jour régulière du site internet du contrat, son articulation avec le site de VNF, les sites des différents maîtres d'ouvrage et des différents partenaires.

Pour la période, il est attendu que le CEN, le GIP LE et VNF assurent cette mise à jour avec notamment l'intégration des comptes rendus des comités techniques et comités de pilotage et les supports de présentations (fréquence mini tous les semestres)

Afin de communiquer sur l'état d'avancement des projets du CLA et les valoriser, une lettre d'information devra être rédigée par le CEN et le GIP LE, avec la participation de VNF et paraître annuellement a minima. Elle portera sur l'avancement des actions du programme du CLA, des programmes de recherche associée et/ou sur l'avancement de la mise en œuvre du programme d'évaluation.

Le tableau de bord des suivis réalisé par le GIP sera intégré au nouveau site internet du CLA. Des actions grand public pourront être envisagées en complément de la phase de concertation liée à l'enquête publique du projet de rééquilibrage du lit de la Loire mais aussi les événements organisés par les maîtres d'ouvrages.

Le GIP LE contribue à alimenter les supports de communication (plaquettes numériques ou papier, site web – hors outil d'évaluation voir plus bas), notamment sur les évolutions contemporaines de la Loire et de l'estuaire et l'avancement des suivis au regard des objectifs fixés par le contrat.

Par ailleurs, le GIP LE produit des outils liés à la gouvernance des suivis et de l'évaluation, comme support pour le pilotage et la concertation, et qui pourront servir à la communication plus générale.

IV. Evaluation-suivis

Le GIP LE coordonne et met en œuvre le programme global de suivi et d'évaluation en lien avec l'ensemble des travaux de restauration rentrant dans le cadre du CLA.

Les suivis et l'évaluation ont une importance particulière dans la période, nécessitant la mobilisation des acteurs et des expertises, sous le contrôle des instances de gouvernance du CLA.

Il organise l'agrégation, la valorisation et l'interprétation des données acquises dans une démarche interdisciplinaire afin de rechercher l'efficacité et l'efficience de l'évaluation du programme d'actions porté par le CLA.

Le GIPLE mobilise le cas échéant les experts sur l'analyse conjointe des données biologiques et abiotiques.

Le programme comporte 5 thématiques :

- Thème 1 - PROCESSUS HYDROSEDIMENTAIRES
- Thème 2 - PROCESSUS HYDRODYNAMIQUES
- Thème 3 – DYNAMIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES : FLORE ET VEGETATION
- Thème 4 - DYNAMIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES : FAUNE ET PEUPLEMENTS
- Thème 5 – QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES

Le GIP LE pilote et assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études. Il assure en régie une partie des actions de suivi pour les thèmes hydro-sédimentaires, hydrodynamiques et qualité de l'eau.

Le GIP LE intervient à différents stades de l'évaluation globale pour favoriser l'analyse des évolutions conjointes des caractéristiques physiques et des communautés biologiques des milieux restaurés ;

Pour l'ensemble des thèmes, le GIP coordonne et met en œuvre les indicateurs :

- ✓ définition des protocoles d'acquisition de données et relecture de cahier des charges ;
- ✓ rédaction de marché public, le cas échéant
- ✓ encadrement des prestations liées à l'ensemble des thèmes ;
- ✓ analyse et traitement des données (en régie ou externalisés), relecture de rapport d'études ;
- ✓ alimentation du tableau de bord des suivis.

Le CEN apporte son appui au GIP LE et sera associé aux différentes rencontres de travail organisées pour la bonne conduite du programme. Il contribuera à la mise à jour des calendriers annuels de suivis, en particulier des projets sur les annexes fluviales et participera à la relecture des rapports d'études.

Le tableau de bord des suivis comporte un travail permanent de synthèse qui mobilisera le GIP LE.

Dans cet objectif, le GIP LE ;

- ✓ définit les métadonnées nécessaires et sollicite les partenaires pour leur mise à disposition ;
- ✓ pilote la conception et la mise en ligne de l'outil ;
- ✓ met à jour l'outil.

Cette proposition du GIP LE fera l'objet d'échanges entre les partenaires afin de décider collectivement de la suite à donner.

Chaque année, le GIP LE mobilise ses connaissances, les partenaires et les groupes d'experts pour identifier les tendances d'évolutions et alimenter le tableau de bord des suivis. Il suit la programmation financière des suivis, et propose avec le CEN, les modifications aux partenaires financiers du contrat.

Le GIP LE accompagne la fin du programme de recherche R-Temus en dressant le bilan des connaissances acquises pour le bénéfice du contrat.

Le cas échéant, le GIP LE, en concertation avec le CEN, propose au comité technique restreint de nouveaux axes de recherches susceptibles d'apporter une vraie plus-value dans la compréhension et la connaissance des évolutions du système fluvio-estuarien, au service de l'évaluation globale du contrat.

La mission d'évaluation des effets des travaux mobilise au sein du GIP Loire estuaire et du CEN Pays de la Loire différents chargés d'étude dans les thématiques suivantes :

- milieu vivant terrestre, usages, qualité de l'eau
- milieu vivant aquatique, hydrologie, hydrométrie
- dynamiques physiques, SIG
- paramètres estuariens